

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire  
Séance du 30 janvier 2018

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 14**

**En exercice : 18**

**Qui ont pris part à la délibération : 15**

***1 pouvoir : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel***

Date de la convocation : 23 janvier 2018

Date de l'affichage : 23 janvier 2018

L'An deux mil dix-huit et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt trois janvier deux mil dix-huit.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, BENIGAUD Patrick, FRIZOT Bernard, GILLARDIN Jean-Michel, VIZIER Jérôme, CHARPENTIER Jean-Marie, MORIN Daniel ; Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, GUYOT Marie-Louise, ROBOTA Colette, MARECHAL Marie-Noëlle, LAVOCAT Hélène, PRIEUR Carole

**Absentes :** Mmes VALLA Marie-Paule, DUPONT Sandra, Mrs FAVARETTO Alain, BERNON Gérard

**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

<b>DELIBERATION POUR DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR AU TITRE « TRAVAUX AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX »</b>
--

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2018, comprenant l'aménagement du cimetière avec notamment les travaux de ravalement du mur, l'aménagement des allées et l'aménagement paysager pour un montant HT de 39 797, 83 € soit TTC 47 757, 39 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, au titre du programme général d'aide « Travaux aux Equipements Communaux », au taux de 35 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif à l'aménagement du cimetière, pour un montant HT de 39 797, 83 €.

2°) Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, au titre du programme général d'aide « Travaux aux Equipements Communaux » au taux de 35 %.

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES  
AMENDES DE POLICE DANS LA MISE EN SECURITE DES ABORDS  
DU BOURG  
SIGNALETIQUE, RALENTISSEURS, ABRI-BUS**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet relatif à l'aménagement du carrefour « rue de la Poste » et « rue de la Cure », d'un ralentisseur « rue de la Paix » et de l'achat d'un abri-bus et de panneaux de sécurisation de chantier afin de mettre en sécurité les abords du bourg, sur la Commune de Beaulon. Ces projets, envisagés dans le cadre du budget 2018, s'élèvent à la somme HT de 4 393, 44 € soit TTC 5 272, 13 €.

Il signale que cette opération est destinée à améliorer la sécurité routière, la fluidité du trafic routier et le confort de l'usager.

Il signale également que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général, dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police en matière de sécurité routière au taux de 40 %.

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- 1) APPROUVE les devis fournis relatifs à ces travaux et DECIDE sa réalisation
- 2) SOLLICITE l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre du budget 2018 au titre du programme
  - ✓ Subvention provenant des Amendes de Police en matière de sécurité routière
- 3) AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande d'aide.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
AU TITRE « SOUTIEN AUX TRAVAUX SUR LE BATI »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2018, comprenant l'aménagement du cimetière avec notamment les travaux de ravalement du mur, l'aménagement des allées et l'aménagement paysager pour un montant HT de 39 797, 83 €, € soit TTC 47 757, 39 €

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2018, à la rubrique « Soutien aux travaux sur le bâti ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du cimetière, pour un montant HT de 39 797, 83 €

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2018 « Soutien aux travaux sur le bâti » au taux de 30 %

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE « TRAVAUX DE VOIRIES »</b></p>
---

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux 2018-2019, et notamment des travaux sur les voiries suivantes : l'Étang Riondet, la Bessaie, les Caboënnes, les Œufs / les Broussailles.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, au titre du programme 2018, à la rubrique « voiries ».

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux de voiries, pour un montant HT de 138 149, 40 € globalisé sur 2 ans

2°) Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du programme 2018 « Voiries » au taux de 30 %, avec le calendrier suivant :

*2018 : Réfection des voiries dites l'Étang Riondet, la Bessaie, les Caboënnes  
2019 : Réfection des voiries dites les Œufs / les Broussailles*

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR DIVERS ORGANISMES</b></p>
---

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de plusieurs organismes qui sollicitent la Commune pour des subventions, à savoir :

- Musée Rural de la Sologne Bourbonnaise
- Les Restos du Coeur

➤ IFI 03

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions aux organismes précités avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**DELIBERATION POUR TRANSFERT COMPETENCE  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
SECTEUR LE DONJON**

Monsieur le Maire informe que par délibérations des 26/06/17 et 25/09/17, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à un syndicat mixte, le SICTOM Nord Allier, pour exercer la compétence Elimination et Valorisation des déchets des ménages et assimilés sur le périmètre des 14 communes du secteur du Donjon, dont la commune de Sorbier est déjà incluse dans la gestion du service par le SICTOM Sud Allier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément à l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de l'EPCI au SICTOM Sud Allier est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette adhésion.

Après délibération, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM Sud Allier.

**DELIBERATION POUR LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Suite au départ de Mme MERLIN Sylvie « 2 rue des Aubrelles » au 30 septembre 2017, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer cet appartement à Monsieur BIET Patrick qui en a fait la demande. Le contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 17 mars 2018. Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 347, 73 euros. Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le trimestre servant d'indice de référence à la date de signature du contrat est le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. La caution demandée sera de 347, 73 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la signature du contrat de location entre la commune et Monsieur BIET Patrick.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LOGNON Alain rappelle que la cérémonie de remise de médailles du travail aura lieu le vendredi 23 février et appelle le Conseil Municipal à répondre présent à l'invitation qui lui a été transmise.

Madame LAVOCAT Hélène explique la réorganisation des emplois du temps de plusieurs personnels suite à différentes modifications apportées dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs, de la garderie et des écoles, dans l'hypothèse du non renouvellement des contrats aidés.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'un contrôle sanitaire de la DSV a eu lieu au restaurant scolaire. Le rapport rendu s'est révélé être très satisfaisant.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel indique que des dégradations ont eu lieu sur les équipements sportifs du city-stade.

Madame GUYOT Marie-Louise demande comment évolue le projet Allier Habitat. Monsieur LOGNON Alain indique qu'il va prochainement rencontrer ses représentants et propose qu'une visite de la réalisation du projet identique de Bellenaves soit faite en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.